



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 01/02/2022

Référence		
2022_02_05		
Objet de la délibération		
Ordre de mission permanent		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	39
Date de la convocation		
25/01/2022		
Date d'affichage		
25/01/2022		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 39		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2022 et le 1 Février à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'antenne du FAOU - CC Presqu'île de Crozon-Aulne-Maritime sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, QUILLÉVÉRÉ Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme QUIGUER Tifenn, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, LAMOUR Marguerite à Mme GODEBERT Viviane, MORVAN Anne-Sophie à M. ROUDAUT Stéphane, MM : GOALEC Bernard à Mme SOUDON Chantal, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GUÉVEL Yann à M. CUILLANDRE François, MOUNIER Gilles à M. TALARMIN André, NÉDÉLEC Yohann à M. CAP Dominique, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra

Excusé.e.s :

Mme TOURNIER Emmanuelle, MM : BÈLE Christophe, GOURVIL Armel, GOUÉROU Jacques, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes KERMAGORET Lucie, LARPENT Maryse, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, JOURDEN Guy, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : KERNÉIS Mickaël

Objet de la délibération : Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois.

Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Thierry CANN,

Mickaèle LE BARS,

Erwan BUREL,
Luce DEMANGEON,
Anne LE NAOUR,
Laura RIOS,
Eve QUILLEVERE,
Sterenn APPERE,
Lucie KERMAGORET,
Caroline PELTIER,
Anne JAFFRELOT.

- Il est demandé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest se prononce favorablement sur l'établissement d'un ordre de mission permanent

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre